

## OPINION DISSIDENTE DE M. MOROZOV

[Traduction]

J'ai voté pour la désignation d'un juge *ad hoc* par le Royaume du Maroc en la présente affaire et j'ai voté, pour la même raison, en faveur de la désignation d'un juge *ad hoc* par la République islamique de Mauritanie. Je considère en effet que celle-ci a le même droit de choisir un juge *ad hoc* que le Royaume du Maroc et que la participation de ce juge faciliterait également l'élaboration de l'avis consultatif objectif demandé par l'Assemblée générale.

Pour la même raison, je n'ai pu appuyer la deuxième partie de l'avant-dernier des alinéas où sont énoncés les motifs, à partir des mots: «que cependant, aux fins de la présente question préliminaire...», car ce texte ne décrit pas avec exactitude la position du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie et contredit le passage pertinent de son exposé écrit ainsi que la plaidoirie présentée par son conseil lors de la procédure orale.

(Signé) Platon MOROZOV.